

R A P P O R T

sur l'enquête menée au sujet de la collaboration internationale des historiens du film.

Considérations générales

Le Comité Exécutif, réuni à Genève en novembre 1962, m'a chargé de préparer un rapport au sujet de la collaboration internationale des historiens du film ainsi que du rôle joué par la FIAF et par les archives nationales dans l'encouragement des recherches historiques menées par les historiens du film du monde entier.

Au début de 1963 le Secrétariat de la Fédération avait transmis à tous les membres un questionnaire spécial, et en avril 1963 les archives qui n'avaient pas jusqu'alors envoyé leurs réponses en ont reçu le double.

Le 13 juin 1963 j'étais en possession de 21 réponses : cela veut dire que plus de 50% des archives ont voulu prendre part à notre enquête.

Parmi les 19 archives qui n'ont pas donné de réponse, 2 sont représentées au Comité Directeur, 11 sont des membres effectifs et le reste (5 archives) - membres provisoires.

Bien que le pourcentage des archives qui ont envoyé leurs réponses ne puisse être considéré comme satisfaisant, l'examen de 21 réponses qui nous sont arrivés permet non seulement de nous rendre compte de la situation actuelle, mais aussi de formuler des propositions pour le futur.

Situation actuelle

8 pays sur 21 possèdent des commissions nationales de recherche historique cinématographique, dont deux pourtant sont presque totalement endormies. Dans deux pays la

création proche d'une commission historique est prévue. Dans 4 pays les recherches historiques sont menées par des organismes indépendants des archives cinématographiques nationales. En Grande Bretagne la société "The Society for Film History Research" n'est qu'une commission de recherche historique, laquelle en développant ses activités, devint tout à fait autonome. Le champ de l'activité de la société américaine "Society of Cinematologists" ainsi que de la "Deutsche Gesellschaft für Film und Fernseh Forschung" (RFA) s'étend non seulement aux recherches historiques mais aussi esthétiques, sociologiques, économiques, etc. De même en Autriche, outre la Commission Historique, existe le "Oesterreichische Gesellschaft für Filmwissenschaft und Filmwirtschaft" ayant des buts bien plus vastes.

Presque dans tous les pays des recherches sont menées ayant trait à l'histoire de l'art cinématographique national. L'intensité de ces recherches varie suivant les traditions scientifiques du pays donné et le degré de développement de son art et de son industrie cinématographiques. 70% des archives environ aident dans leurs recherches les historiens d'autres pays, mais plus souvent c'étaient des cas isolés et sans l'intermédiaire des autres archives - membres de la FIAF. Toutes les archives, sans exceptions, se déclarent prêtes à accorder une telle aide à tous les historiens du film.

Opinions relatives à la collaboration internationale.

Parmi les 21 archives qui ont envoyé leurs réponses, deux sont contre toute action internationale et se prononcent pour une décentralisation totale des recherches.

Le reste (c.à.d. 19 archives) se prononcent pour l'élaboration des cadres d'organisation dans lesquels les recherches historiques cinématographiques pourraient être menées, avec le concours actifs de la FIAF. Cela ne veut pourtant pas dire que les modalités d'une telle collaboration et le rôle de la FIAF y soient bien définies. 4 archives expriment l'avis

que cette collaboration devrait être établie sans pourtant en préciser les détails.

Parmi les 13 qui restent se déclarent :

- a) pour la création d'un nouveau BIRHC 5
- b) pour la création de l'Association
Internationale des Historiens du Film ... 6
- c) pour une structure d'organisation di-
verse 2

ad a)

Le nouveau BIRHC devrait avoir ses statuts et ses cadres d'organisation bien différents de l'ancien.

Le projet le plus détaillé est présenté par la National Film Archive. Voici ses propositions principales :

1. Dénomination nouvelle: Bureau for Promoting the Use of Film in Research ;
2. Peuvent être membres - les historiens groupés dans des associations ou commissions nationales.
3. Le Bureau élit son propre Comité Exécutif, avec son Président et son Secrétaire Général. Le Président est membre d'honneur du Comité Directeur de la FIAF - ex officio.
4. Au point de vue d'organisation le Bureau est lié étroitement au Secrétariat de la FIAF. Le Secrétaire Exécutif de la FIAF est - ex officio - secrétaire exécutif du Bureau.
5. Le Bureau organise ses réunions et débats ensemble avec la FIAF à l'occasion des congrès de celle-ci.

Quelques autres propositions concernant le Bureau ont été avancées, à savoir : de diminuer le nombre de membres (l'Archive Polonaise), que chaque archive nationale soit représentée au Bureau (Cinoteca Nazionale), etc.

ad b)

Les archives qui se prononcent en faveur de la création de l'Association Internationale des Historiens du Film, ne disent rien sur l'établissement de cet organisme.

ad c)

En ce qui concerne les autres solutions proposés : l'Archive Tchécoslovaque donne l'idée de convoquer une commission au sein de la FIAF composée de trois personnes, dont la tâche serait d'élaborer un Répertoire International des Sources de l'Histoire et d'Art du Cinéma (filmographiques et bibliographiques), tandis que l'Archive Autrichienne propose de créer auprès du Secrétariat de la FIAF un service d'informa-

tion historique.

Indépendamment des projets exposés ci-dessus, 9 archives proposent de continuer les discussions historiques lors des Congrès de la FIAF.

De plus les propositions suivantes ont été avancées, ayant pour but l'encouragement de la collaboration internationale dans le domaine des recherches historiques cinématographiques :

1) de publier dans les bulletins FIAF ou bien dans un bulletin spécial, la liste de documents, matériaux, films nouveaux, etc. pouvant servir aux érudits, et récemment acquis par les archives;

2) l'échange d'information concernant la littérature sur le film ;

3) la publication dans des bulletins de toutes les manifestations organisées par les membres de la FIAF ;

4) de réserver dans les budgets des archives nationales les sommes indispensables pour couvrir les frais de séjour de 10 journées environ des historiens du cinéma dans d'autres pays.

Conclusions du rapporteur

En partant du matériel fourni par l'enquête et sur la base de mes propres réflexions, je ne permets de soumettre à l'Assemblée Générale les propositions suivantes :

de constituer, pour la période de 2 ans, une Commission Historique de la FIAF, composée de 3 à 5 personnes, dont les tâches seraient :

a) de préparer, en accord avec les archives nationales intéressées et avec les historiens du film de pays où existent des organismes scientifiques et historiques autonomes (USA, RFA) ou dans des pays où il n'y a pas de membres de la FIAF (France), - la structure générale et le statut d'un futur bureau ou bien d'une association d'historiens du Cinéma.

Toutes les deux variantes - Bureau - Association - ont leurs défauts et leurs qualités. Je suis d'avis que les matériaux qui sont à présent à notre disposition ne permettent pas encore de prendre une décision définitive à ce propos. La Commission serait obligée de soumettre ses propositions à l'Assemblée Générale de 1964. C'est alors que sera choisie l'une de deux variantes possibles, le Bureau ou bien l'Association.

En 1965 (70-ème anniversaire du film) la réunion inaugurale du Bureau (ou bien le premier Congrès de l'Association Internationale des Historiens du Film) se tiendrait simultanément avec le Congrès de la FIAF.

b) Indépendamment des activités ayant pour but la création du Bureau (ou Association) des Historiens du Cinéma, la Commission devra en outre dresser la liste de matériaux historiques (filmographiques et bibliographiques nationales avant tout) et les mettre à la disposition des personnes et institutions intéressées, en profitant dans cette tâche de l'aide du Secrétariat de la FIAF. La Commission serait enfin chargée de fournir les données au Bulletin ou à l'Annuaire de la FIAF.

c) Vu qu'avant 1965 on ne prévoit pas la création d'une organisation quelconque d'historiens du film (rattachée ou non à la FIAF) la troisième tâche de la Commission consisterait à organiser des discussions et manifestations historiques aux Congrès de la FIAF de 1964 et de 1965.

En un mot, la Commission Historique de la FIAF assumerait le rôle du noyau d'une future organisation des historiens du film destiné à préparer le terrain pour celle-ci. Cette organisation, liée avec la FIAF et créée sur l'initiative de celle-ci, devra pourtant jouir d'une vaste autonomie et grouper - dans la mesure du possible - des personnes intéressées, des archives nationales qui auraient la possibilité de s'y consacrer.